



# Orléans - Tours

Cher - Eure & Loir - Indre - Indre & Loire - Loir & Cher - Loiret

## CAPA d'avancement d'échelon (Certifiés) – 16 décembre 2011

### Déclaration du SNES-FSU Orléans-Tours

Cette CAPA se tient au lendemain d'un **mouvement national de grève et de manifestations des personnels enseignants exigeant le retrait d'un projet de décret ministériel** qui vise à imposer une **modification de l'évaluation des personnels** : ces nouvelles modalités vont non seulement changer profondément le sens et les objectifs de nos métiers, mais également sanctionner financièrement une grande partie des personnels du second degré.

Dans les collèges et les lycées, confier au seul chef d'établissement une évaluation pédagogique pour laquelle il n'a aucune qualification, et donc aucune légitimité, ne trouve de sens que dans un double objectif : nier les spécificités de nos métiers et nous obliger à appliquer servilement les injonctions ministérielles.

Le ministre, qui vante tant les mérites du travail en équipe, de l'interdisciplinarité, du projet d'établissement, des projets d'équipes motivées, va faire naître la division, l'incompréhension et l'amertume, à travers la mise en concurrence ainsi institutionnalisée entre personnels. Il fait le choix d'un système de gestion largement remis en cause, semblant ignorer les conséquences désastreuses qu'un tel système a pu avoir dans d'autres secteurs, tant pour les personnels, en termes de souffrance au travail, que pour la qualité du service public en question.

Malgré les imperfections du système actuel d'évaluation, que nous souhaitons voir évoluer, le SNES-FSU reste favorable au principe d'une double notation qui prend en compte les spécificités de nos métiers. Il rappelle son attachement à une notation pédagogique fondée sur des inspections régulières par un corps d'experts dans la discipline, et réaffirme sa revendication de déconnexion de l'avancement et de l'évaluation. L'avancement de tous au rythme le plus favorable permettrait de recentrer l'inspection sur l'aide et le conseil. Ce n'est pas, en effet, la sanction financière due à un ralentissement de carrière qui permet de surmonter difficultés et insuffisances, mais l'aide pédagogique et la participation à des stages de formation continue.

En outre, la nécessité de revaloriser la carrière des enseignants reste entière. Le rapport que vient de publier l'OCDE sur les systèmes éducatifs, et notamment le salaire des enseignants dans les pays de l'OCDE et dans les pays de l'Union Européenne, est éloquent : il apparaît de façon évidente que les enseignants français sont sous-payés par rapport à leurs homologues d'autres pays ! Ces deux dernières années ont de plus accentué la perte de pouvoir d'achat des enseignants avec, en particulier, le gel du point d'indice, la hausse de la retenue pour pension, et l'instauration d'une scandaleuse journée de délai de carence.

Le SNES-FSU s'oppose à des mesures ciblées et individuelles qui mettent en concurrence les personnels, redéfinissent nos métiers et démantèlent le système éducatif. Il revendique une revalorisation du point d'indice indexée sur l'évolution des prix et une reconstruction de la grille, dans une carrière en 11 échelons parcourue par tous au rythme le plus favorable.

Face à la crise de recrutement dont souffre déjà notre service public, une revalorisation de la rémunération et de la fonction enseignantes est indispensable. Or ce n'est pas en distribuant quelques miettes aux néo-titulaires, tandis que tous les autres voient leurs salaires gelés, que les promesses de revalorisation seront tenues.

En outre, le SNES-FSU demande une revalorisation des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader, et qui seront encore gravement affectées par les 241 suppressions de postes que le ministère vient de réserver à notre académie.

Pour ce qui est de l'avancement 2011-2012, nous constatons encore d'importants écarts de promotions entre les disciplines et le lieu d'exercice.

Nous demandons un bilan précis de la notation des TZR, personnels particulièrement défavorisés dans les résultats des avancements d'échelon.

Enfin, nous réitérons notre demande que les stagiaires puissent bénéficier de leur légitime promotion au choix ou au grand choix.